



## Apparait toujours sur le KBIS

Par **NOGUES**, le 15/02/2013 à 08:45

En JUIN 2006 CR1ATION DUNE SARL QUI N AURA DURE QUE QUELQUES MOIS CAR DISPARITION DE L AFFECTIO SOCECIATIS. APRES UNE AG ON DÉFINIT LES TERMES DE LA SEPARATION ET JE RETOURNE A MA VIE EN LAISSANT L AUTRE GÉRANT GARDER LA SOCIÉTÉ; Dernièrement, j ai voulu créer une auto entreprise et oh surprise je me rends compte que je suis toujours inscrit sur le KBIS de la dite société et ne peux donc me mettre à mon compte. Cette société est toujours basée au même endroit alors que les locaux sont vides depuis longtemps et que cette boite ne fait apparemment plus de chiffre du tout depuis mon départ, société fantôme!!! Je ne possède comme document que le brouillon établi lors de l'AG et n'ai aucun autre papier pour confirmer notre séparation, ni mon comptable, ni mon avocat. Je ne sais plus que faire, craignant que l'ex associé ait contracté des dettes ou autres, je suis coincé dans cette situation, quel recours légal ai je pour sortir du KBIS alors que je ne suis plus lié à cette société depuis novembre 2006?

Je ne peux même pas être salarié....tant que je n'apporte pas la preuve que je n'en fais plus partie. L'associé n'a pas fait ce qu'il devait faire après la réunion et c'est maintenant que je le découvre. Je n'ai pas les moyens de prendre un avocat, et ne sais vers qui me tourner. Peut être pourrez vous me conseiller que je puisse retrouver une vie normale. Je ne sais ou trouver cet homme que je ne préfère pas côtoyer d'ailleurs. Puis je attirer l'attention d'un quelconque organisme sur le manque d activité de cette entreprise fantôme? sur l'adresse erronée du siège? sans que ca me retombe dessus? Merci pour vos conseils

Mr N